



Inscription sur liste électorale

Par **anal12**, le **17/01/2014** à **04:28**

Bonjour, mon ancienne commune m'avait informée par un courrier que j'étais radiée de sa liste et que je devrais voter dorénavant dans ma nouvelle commune. J'avais pensé que mon inscription avait été faite automatiquement avec le transfert automatique de mon dossier. Je découvre aujourd'hui que je suis inscrite nulle part. Que dois-je faire pour pouvoir voter aux élections municipales ?

Merci

Par **janus2fr**, le **17/01/2014** à **09:15**

Bonjour,

Je crains que pour cette année, ce soit trop tard.

Pour voter, vous devez être inscrit avant la fin de l'année précédant le scrutin.

Il n'y a pas de transfert automatique pour les listes électorales.